

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-006

Le conseil d'administration s'est réuni le 06 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 février 2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : PV du 28 11 2017

Le Procès-verbal du 28 novembre 2017 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa séance du 06 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 30
Abstentions : 0
Votes exprimés : 30
Contre : 0
Pour : 30

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Le Président



Fredéric BARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le : **20 MARS 2018**

20 MARS 2018